

POLITIQUE DE CIVILITÉS

Objectif général : La présente politique a pour but de souligner d'une façon tangible l'arrivée d'un événement particulier dans la vie d'un membre de la Commission et de développer un sentiment d'appartenance.

SOUS LA RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DÉCÈS

d'un membre du conseil des commissaires

Tribut floral ou dons (selon le désir de la famille)
Somme allouée : 50 \$
Représentant de la Direction générale, si possible, à la cérémonie funéraire
Carte prestige

d'un membre du personnel du siège social

Tribut floral ou dons (selon le désir de la famille)
Somme allouée : 50 \$
Représentant de la Direction générale, si possible, à la cérémonie funéraire
Carte prestige

POLITIQUE DG 100

d'un membre de la famille du personnel hors-cadre et cadre du siège social

(Conjoint, père, mère, enfant)

Tribut floral ou dons (selon le désir de la famille)

Somme allouée : 50 \$

Représentant de la Direction générale, si possible, à la cérémonie funéraire

Carte prestige

d'un membre de la famille du personnel du siège social

(Conjoint, père, mère, enfant)

Carte prestige

INVALIDITÉ

personnel hors-cadre et cadre du siège social

Fleurs, panier de fruits ou autres

Somme allouée : 50 \$

SOUS LA RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE RÉGION

DÉCÈS

d'un membre du personnel des écoles sous sa juridiction

Tribut floral ou dons (selon le désir de la famille)
Somme allouée : 50 \$
Représentant de la Direction générale, si possible, à la cérémonie funéraire
Carte prestige

d'un membre de la famille du personnel de direction des écoles sous sa juridiction

(Conjoint, père, mère, enfant)

Tribut floral ou dons (selon le désir de la famille)
Somme allouée : 50 \$
Carte prestige

d'un membre de la famille du personnel des écoles sous sa juridiction

(Conjoint, père, mère, enfant)

Carte prestige

INVALIDITÉ

d'un membre du personnel de direction des écoles sous sa juridiction

Fleurs, panier de fruits ou autres
Somme allouée :50 \$

SOUS LA RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE DE LA DIRECTION DE SERVICE

DÉCÈS

d'un membre du personnel du service

Tribut floral ou dons (selon le désir de la famille)
Somme allouée : 50 \$
Présence à la cérémonie funéraire, si possible
Carte prestige
À même le budget du service

d'un membre de la famille du personnel du service

(Conjoint, père, mère, enfant)

Tribut floral ou dons (selon le désir de la famille)
Somme allouée : 50 \$
Présence à la cérémonie funéraire, si possible
Carte prestige
À même le budget du service

INVALIDITÉ

d'un membre du personnel du service

Fleurs, panier de fruits ou autres; somme allouée : 50 \$
À même le budget du service

SOUS LA RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS

Selon la politique de l'établissement.

**Date d'entrée en vigueur : le 24 novembre 1998.
Approuvée par la résolution 72-CC-1998 du 24 novembre 1998.**

Présidente du Conseil des commissaires

Secrétaire général